

**Conseil économique et social**

Distr. limitée
15 octobre 2010
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe**Organisation mondiale de la santé
Bureau régional pour l'Europe****Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et
la santé relatif à la Convention sur la protection
et l'utilisation des cours d'eau transfrontières
et des lacs internationaux****Deuxième session**

Bucarest, 23-25 novembre 2010

Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire

**Travaux des équipes spéciales: Approvisionnement en eau
et assainissement dans des situations critiques de courte
durée et adaptation aux changements climatiques****Projet de document d'orientation sur l'approvisionnement
en eau et l'assainissement en cas de phénomènes
météorologiques extrêmes****Document soumis par le Président de l'Équipe spéciale
des phénomènes météorologiques extrêmes****Résumé*

Le présent document est soumis conformément à une décision prise par le Groupe de travail de l'eau et de la santé à sa troisième réunion (Genève, 27 et 28 mai 2010; ECE/MP.WH/WG.1/2010/2-EUR/10/56335/II). Il résume le processus d'élaboration du document d'orientation sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement en cas de phénomènes météorologiques extrêmes (présenté dans un document distinct) et contient une proposition de décision à prendre par la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé concernant son adoption.

* Soumission tardive

I. Généralités concernant l'élaboration du document d'orientation sur l'approvisionnement et l'assainissement en cas de phénomènes météorologiques extrêmes

1. Les phénomènes météorologiques extrêmes tels que les inondations et épisode de sécheresse gagnent en fréquence et en intensité dans la région paneuropéenne. Ils ont une incidence sur la capacité et le fonctionnement des infrastructures et services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et, partant, compromettent les services offerts en termes de protection de la santé et de l'environnement. Par conséquent, l'approvisionnement en eau et l'assainissement sont des éléments essentiels de toute stratégie d'adaptation visant à protéger la santé dans un monde en mutation.
2. L'approvisionnement en eau et l'assainissement sont des facteurs déterminants pour la santé, en particulier dans les situations d'urgence, mais des services défaillants dans ce domaine peuvent en eux-mêmes présenter un risque, en tant que source de pollution parfois irréversible, dont l'impact déborde les frontières locales et nationales.
3. Soumis à de très fortes pressions, les différents éléments des services de distribution en eau (prélèvement, traitement, alimentation par le réseau, réseaux d'égouts, traitement des déchets, effluents, etc.) peuvent devenir des facteurs environnementaux déterminants pour la santé, augmentant le risque de contamination chimique et biologique de l'eau destinée à la consommation humaine, à la préparation de la nourriture et à la toilette, ainsi que le risque de maladies à transmission vectorielle ou propagées par les rongeurs. L'eau et les sols peuvent être pollués par les rejets d'effluents lors de crues, ou l'eau distribuée peut contenir des concentrations plus élevées de polluants en temps de sécheresse, et la capacité des écosystèmes naturels à assimiler les déchets pâtira du même coup de l'insuffisance des quantités d'eau destinées à l'assainissement. Dans les grandes villes, la pénurie d'eau peut réduire la capacité d'autonettoyage des égouts et les inondations peuvent saturer les déversoirs d'orage et aggraver la pollution qui en résulte. Dans les zones défavorisées et en milieu rural, les risques pour la santé liés à l'environnement sont souvent encore plus importants, soit que les infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement fassent défaut ou laissent à désirer, soit que les petits fournisseurs de services ne puissent faire face à des conditions météorologiques défavorables.
4. Les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement doivent donc anticiper les conséquences d'inondations et de sécheresses. De telles conséquences devront également être prises en compte dans la conception et la construction de nouvelles infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement, notamment les nouveaux réservoirs. Toutefois, le problème est complexe car il ne s'agit pas tant de trouver des solutions techniques que de rechercher des mesures propres à améliorer les capacités communes d'adaptation, vu la nécessité de conjuguer les efforts de tous les secteurs associés à la protection durable des ressources en eau et à la gestion du risque que courent les populations exposées à des facteurs environnementaux nuisibles à la santé.
5. Pour remédier à ces problèmes et promouvoir l'adaptation des installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement aux changements climatiques, la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé a décidé à sa première session (Genève (Suisse), 17-19 janvier 2007) de créer une équipe spéciale des phénomènes climatiques extrêmes conduite par l'Italie et chargée d'élaborer un document d'orientation sur les moyens de faire face à l'impact potentiel des changements climatiques et sur les programmes d'adaptation et d'atténuation à mettre en œuvre aux fins de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (voir ECE/MP.WH/2/Add.5-EUR/06/5069385/1/Add.5).

6. Pour s'acquitter de cette tâche, l'Équipe spéciale a tenu deux réunions (Rome (Italie), 21 et 22 avril 2008 et Genève (Suisse), 27 et 28 octobre 2009) et constitué un groupe de rédaction multidisciplinaire composé de représentants d'autorités nationales (Allemagne, Azerbaïdjan, Hongrie, Italie, Pays-Bas, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni), d'organisations internationales (Bureau régional de l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé et Organisation météorologique mondiale (OMM)) et d'une organisation non gouvernementale (Femmes arméniennes pour la santé et l'environnement). Le groupe de rédaction était présidé par l'Italie. Afin de favoriser la participation d'experts de pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, le projet de document d'orientation a également été présenté au cours de l'atelier sur le thème «changements climatiques, eau et santé», accueilli par le Ministère roumain de l'environnement et des forêts et organisé à la suite de la réunion conjointe de la composante EOCAC (groupe de travail des pays de l'EOCAC¹) de l'Initiative de l'Union européenne dans le domaine de l'eau et du groupe de hauts fonctionnaires de l'Organisation de coopération et de développement économiques chargé de la réforme du secteur de l'eau dans les pays de l'EOCAC (Bucarest, 24 et 25 novembre 2009).

7. Conformément à une décision prise par la réunion conjointe des Bureaux de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) et du Protocole sur l'eau et la santé (13 septembre 2007), l'Équipe spéciale des phénomènes climatiques extrêmes a coopéré avec l'Équipe spéciale de l'eau et du climat constituée en vertu de la Convention sur l'eau et dirigée par les Pays-Bas et l'Allemagne.

8. Le projet de document d'orientation se fonde sur l'expérience et les bonnes pratiques de la région paneuropéenne; son élaboration a fait l'objet d'un large processus consultatif. En plus de son examen aux deux réunions de l'Équipe spéciale des événements climatiques extrêmes le projet a été débattu à la deuxième réunion de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat de la Convention sur l'eau (Genève, 24 avril 2009) et aux deuxième et troisième réunions du Groupe de travail de l'eau et de la santé (Genève, 2 et 3 juillet 2009 et 27 et 28 mai 2010). Il a également été soumis pour examen à des spécialistes des différents aspects considérés. Des gestionnaires des services d'utilité publique ont été associés à toutes les étapes de l'élaboration du document d'orientation et une réunion spéciale a été accueillie à Londres en mars 2010 par la Fédération européenne des fournisseurs d'eau potable et des services des eaux usées (EUREAU) afin de faciliter un plus ample débat entre le groupe de rédaction et les experts de cette fédération.

9. Le projet de document d'orientation montre pourquoi et comment les politiques d'adaptation devraient tenir compte de la vulnérabilité de la gestion des services relatifs à l'eau dans des conditions climatiques défavorables et des nouveaux facteurs de risque qui en résultent pour l'environnement et la santé.

10. L'objectif est de guider les Parties et les non-Parties au Protocole sur l'eau et la santé dans la mise en œuvre des dispositions du Protocole en cas de phénomènes climatiques extrêmes. Le projet de document d'orientation cible un vaste public, notamment des responsables politiques, des professionnels de l'environnement, de la santé et des ressources en eau, ainsi que des gestionnaires de services relatifs à l'eau.

11. Une démarche intégrée en matière d'environnement et de santé a été appliquée à l'ensemble du document, qui envisage des questions susceptibles de recouper plusieurs secteurs, telles que le rôle de l'environnement, du climat et de la santé dans des conditions météorologiques extrêmes, la nécessité de prévoir une concertation et des partenariats

¹ Europe orientale, Caucase et Asie centrale.

plurisectoriels et le défi lié à la prise en compte de différents contextes (milieu urbain/rural, petits fournisseurs/grandes régions centralisées).

II. La voie à suivre: application du document d'orientation

12. Le document d'orientation préconise des mesures visant à adapter les installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement aux changements climatiques: en l'adoptant, les Parties s'engagent à prendre de telles mesures et à appliquer les dispositions correspondantes. Les activités proposées pour appuyer l'application au titre du plan de travail du Protocole pour 2011-2013 (ECE/MP.WH/2010/L.1-EUR/EUDHP1003944/4.2/1/3) comprennent les éléments ci-après:

- Promouvoir et appuyer l'utilisation du document d'orientation sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement lors de phénomènes climatiques extrêmes, notamment par le partage des expériences, le renforcement des capacités et la formation (sous la conduite de l'Italie);
- Fournir un appui à la mise au point d'une méthode d'évaluation de la résilience face à l'impact des changements climatiques dans les réseaux de distribution d'eau et d'assainissement, en coopération avec le siège de l'Organisation mondiale de la santé;
- Fournir aux pays un appui visant à tenir compte des risques liés aux phénomènes météorologiques extrêmes dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion de la salubrité de l'eau;
- Élaborer des outils d'aide à la décision pour concilier l'exploitation de nouvelles ressources en eau (dessalement, réalimentation des nappes souterraines, utilisation des eaux usées traitées dans l'agriculture et collecte de l'eau de pluie) avec les impératifs de qualité. Cela est d'autant plus nécessaire que ces nouvelles ressources vont devenir de plus en plus importantes pour répondre à la demande, en particulier dans les zones susceptibles d'être plus souvent exposées à la sécheresse.

III. Mesures proposées à la Réunion des Parties

13. La Réunion des Parties souhaitera peut-être:

- a) Adopter le document d'orientation sur l'eau et l'assainissement en cas de phénomènes climatiques extrêmes (reproduit dans un document distinct);
- b) Inviter les Parties et les non-Parties au Protocole à appliquer le document d'orientation dans le cadre des efforts d'adaptation déployés au niveau national, tant dans la gestion de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dans les situations d'urgence que dans la conception et la construction de nouvelles installations;
- c) Demander au Groupe de travail de l'eau et de la santé de promouvoir l'application du document d'orientation, notamment en concevant des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation;
- d) Examiner, à sa troisième session, l'expérience acquise dans l'application du document d'orientation sur le plan technique et décider, au besoin, de l'actualiser à la lumière de la pratique et des leçons à retenir;
- e) Exprimer sa gratitude au Gouvernement italien pour son rôle de chef de file dans l'élaboration du document d'orientation et les contributions financières versées, et remercier les Pays-Bas de leur appui financier;

f) Féliciter les membres du groupe de rédaction et en particulier les principaux auteurs, ainsi que tous les conseillers et experts qui ont apporté leur concours pour leur excellent travail.
